|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Projet financé par l’Union européenne | **Projet de coopération technique sur la mobilité professionnelle circulaire****THAMM II** | Opérateur de mise en œuvre  |

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR UNE ÉTUDE**

**SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TRAVAIL SAISONNIER**

**Appel à candidature d’un d’expert en sciences humaines et sociales**

**Cadre**: coopération technique entre la Tunisie et l’Union européenne

**Contractant** : Représentation en Tunisie de l’Office français de l’immigration et de l’intégration (OFII, opérateur de mise en œuvre de THAMM OFII = commanditaire)

**Type de contrat** : contrat de prestation

**Zone géographique d’intervention** : Tunisie et France ( zones à déterminer)

**Date limite de soummision descandidatures** : 19 juin à minuit

**Pièces exigées :**  CV, offre technique et financière, copie récente du RNE ou autorisation de l’établissement employeur pour les universitaires



**I - CONTEXTE**

**Intitulé du projet**

Le projet de coopération technique dans le domaine de la mobilité professionnelle circulaire a été développé de manière conjointe par l’Agence nationale pour l’emploi et le travail indépendant (ANETI, Tunisie) et l’Office français de l’immigration et de l’intégration (OFII). Il est financé par le Fonds fiduciaire d’urgence de l’Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration en Afrique. La mise en œuvre est coordonnée par l’OFII dans le cadre de la phase II du programme régional THAMM (Pour une approche holistique de la gouvernance de la migration et de la mobilité de main d’œuvre en Afrique du Nord).

**Présentation du projet THAMM OFII**

L’intervention de l’OFII se concentre sur la Tunisie. L’objectif général est d’accroitre la mobilité professionnelle circulaire entre la Tunisie et les Etats européens, la France en particulier. Ceci relève des axes 4 et 5 du programme THAMM. Le projet s’étend sur une période de 4 ans (jusqu’au 31 décembre 2025) et bénéficie d’une subvention de 6 M€.

La mobilité circulaire est entendue comme la possibilité pour une personne qui s’est engagée légalement dans un parcours migratoire d’envisager des périodes de sa vie en Europe et d’autres en Tunisie, sans caractère irréversible.

La mobilité circulaire doit bénéficier à toutes les parties prenantes :

* aux migrants : séjour légal, couverture sociale, droit à la formation, capacité d’épargne, possibilité d’une aide au retour ou à la réinstallation ;
* aux pays de séjour : en palliant les difficultés de recrutement des entreprises dans certains secteurs (métiers en tension, emplois non pourvus) ;
* aux pays d’origine : lutte contre le chômage, transferts d’argent, retour des compétences accrues par l’expérience migratoire, transfert technologique, réseau international, etc.

Le projet THAMM OFII comporte quatre objectifs spécifiques. Le premier concerne la promotion des voies légales de migration professionnelle, dont le contrat jeune professionnel et le contrat saisonnier qui sont par définition des titres de migration circulaire.

OS1 : promouvoir des programmes de mobilité circulaire

Résultat 1 : les acteurs tunisiens et les partenaires européens ont une connaissance accrue du concept de migration circulaire.

Résultat 2 : les dispositifs « jeune professionnel » sont mis en œuvre.

Résultat 3 : les dispositifs du travail saisonnier en France / en Europe sont actualisés et mis en œuvre.

OS 2 : l’attractivité du territoire tunisien est développée aux yeux des compétences expatriées

OS 3 : la coopération entre les administrations tunisiennes et françaises/européennes, autour des métiers en tension est renforcée

OS 4 : l’employabilité en Tunisie et à l’étranger (France) des demandeurs d’emploi qualifiés est renforcée

**Promotion du travail saisonnier dans le projet THAMM OFII**

Ci-dessous, un aperçu de l’ensemble des activités prévues afin de promouvoir le travail saisonnier. L’activité 1.3.2.1 concerne la réalisation d’une étude sociologique.

|  |  |
| --- | --- |
| Activité 1.3.1 - Une application informatique dédiée aux procédures du travail saisonnier entre en exploitation à l'ANETI  |  |
| Activité 1.3.2 - Les mécanismes du travail saisonnier sont analysés en vue de leur reproduction | **Activité 1.3.2.1 - Réaliser une étude sociologique des saisonniers et des employeurs.**Recourir à de l'expertise pour réaliser 1 étude sociologique des profils de saisonniers et d’employeurs (capitaliser sur le passé pour élargir les perspectives). Cette étude sera débattue au sein du groupe de travail avant d'être rendue publique. |
| Activité 1.3.3 - Des guides de procédure sont réalisés par types d'acteurs |  |
|  |
| Activité 1.3.4 - Du matériel de promotion du travail saisonnier est produit |  |
| Activité 1.3.5 - Des employeurs européens sont sensibilisés à la disponibilité de la main d'œuvre saisonnière en Tunisie |  |
|  |
|  |
|  |
| Activité 1.3.6 - Une plateforme numérique d'information et d'échange est mise à la disposition des employeurs et des travailleurs saisonniers |  |
|  |

**II - MISSION D’EXPERTISE PRIVÉE :**

**ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TRAVAIL SAISONNIER**

**Objectifs de la mission**

L’expertise recherchée ici est **privée** et relative à **la documentation, la rédaction et la discussion d’une étude socio-économique relative aux aspects contemporains du travail saisonnier entre la France et la Tunisie.**

La production de l’étude poursuit une double finalité :

- comprendre les déterminants ainsi que les mécanismes économiques et sociologiques à l’œuvre dans le travail saisonnier afin d’éclairer les politiques publiques française et tunisienne destinées à le développer[[1]](#footnote-1) ;

- documenter un mode de vie, ce qui contribuera à le promouvoir.

Le travail saisonnier sera étudié :

- du point de vue des travailleurs (mode de vie, compétences, couverture sociale)

- du point de vue des employeurs (caractéristiques, besoins)

- du point de vue des territoires d’origine et de destination (similarités, complémentarité, traditions migratoires, coopération décentralisée).

Sous la conduite de la coordinatrice du projet THAMM OFII en charge de la migration saisonnière, l’expert identifiera l’ensemble des acteurs concernés, réunira la documentation nécessaire et rédigera une étude devant servir de base à la réflexion. Il apportera une analyse transversale ainsi que des éléments de prospective. Il partagera ensuite ses observations avec les partenaires du projet THAMM OFII.

**Livrables attendus**

1- un document de projet de l’étude (introduction, sommaire, bibliographie, liste des acteurs impliqués dans la migration saisonnière, plan de travail, chronogramme)

2- une liste des entretiens réalisés avec compte-rendu synthétique

3- une première version de l’étude (50 pages x 3 000 signes minimum)

4- l’étude finalisée et illustrée

5- présentation et animation d’un atelier de restitution

**Durée, calendrier et paiement**

La mission se déroulera du 18 juillet 2022 au 17 juillet 2023.

Le paiement se fera en cinq tranches à la validation des livrables par l’OFII :

- 20% à la validation du 1er livrable, remis au plus tard le 31 août 2022,

- 20% à la validation du 2ème livrable, remis au plus tard le 31 janvier 2023,

- 20% à la validation du 3ème livrable, remis au plus tard le 31 mars 2023,

- 20% à la validation du 4ème livrable, remis au plus tard le 15 juin 2023,

- 20% à la tenue du 5ème livrable avec satisfaction de l’OFII, au plus tard le 17 juillet 2023.

**Lieu de la mission**

L’étude nécessitera des déplacements en France et en Tunisie, dans des zones géographiques concernées par le travail saisonnier (territoires d’origine et départements de destination). La représentation de l’OFII en Tunisie, qui gère la procédure administrative de « l’introduction en France », communiquera les données nécessaires à la conduite de l’enquête et facilitera le contact, tant avec les employeurs qu’avec les salariés. Les frais de déplacement seront pris en charge par le projet THAMM OFII.

**III. PROFIL DE L’EXPERT**

- Bac + 5 en sciences sociales ou économiques.

- Connaissances ou intérêt marqué pour la thématique migratoire en Tunisie.

- Maîtrise parfaite de l’arabe écrit et oral, langue officielle de la Tunisie.

- Maîtrise parfaite de l’arabe tunisien (oral).

- Maîtrise parfaite du français écrit et oral, langue de travail du projet THAMM OFII.

- Expérience prouvée du travail d’enquête.

- Expérience prouvée de la production écrite analytique.

- Grandes qualités d’organisation : méthode, planification, coordination, information.

- Qualités de rigueur : précision intellectuelle, respect des usages administratifs et des délais.

- Qualités de communication : sens des relations humaines, respect des conventions sociales.

- Maîtrise des outils bureautiques.

**IV. MODALITÉS DE CANDIDATURE**

Les personnes intéressées sont priées d’envoyer leur CV ainsi que leur offre technique (méthodologie) et financière détaillée, rédigée en langue française, à l’adresse thammofii@gmail.com en précisant en objet « Expertise SAIS » suivi de leur nom en lettres capitales et de leur prénom. Exemple : « Expertise SAIS FOULEN Mohamed ».

La date limite de réception des candidatures est le 19 juin 2022 avant minuit.

Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s par l’OFII, pour un entretien qui se déroulera à partir du 23 juin 2022.

Les personnes convoquées pour un entretien devront se présenter avec l’original de leurs diplômes et un échantillon de leur production.

*Le projet THAMM OFII est financé par l’Union européenne*

1. L’étude pourra notamment attirer l’attention sur les équilibres atteints par la pratique [↑](#footnote-ref-1)